



Centre de Loisirs

— VAL DE VESLE —



PROJET EDUCATIF 2017-2018

1/ FINALITÉ

Le Centre de Loisirs de Val de Vesle, association située entre Reims et Chalons en Champagne, veut permettre aux parents et aux enfants de trouver une alternative d'aide à l'accueil parmi les autres dispositifs existants sur la commune (crèche, nourrices ...). Ainsi, durant les temps libres de l'enfant, il met en place un centre d'accueil avec ou sans hébergement. Cet accueil des enfants est basé sur l'échange, l'apprentissage de l'autonomie, la découverte, la créativité par la mise en place d'activités visant une démarche de progression pour un développement de l'autonomie. Le respect et la tolérance sont des notions nécessaires à la vie collective. Cet accueil fonctionne les mercredis, petites vacances et vacances d'été.

2/ ORGANISATEUR

Centre de loisirs de Val de Vesle

3/ ACCUEIL ET LIEU

Cette structure accueille des enfants âgés de 3 à 11 ans.

- - Situation géographique : Les locaux sont mis à disposition par la mairie, dans l'enceinte du groupe scolaire. Nous utilisons :
- - 3 salles d'activités.
- - 1 salle de motricité. - 1 salle de sieste. - des sanitaires adaptés à l'âge des enfants. - une cour fermée avec des jeux.

Fonctionnement de la structure :

Le centre de loisirs est ouvert tous les mercredis ainsi que les petites vacances scolaires et le mois de juillet et éventuellement août. La structure accueille des enfants scolarisés en primaire et en maternelle de Val de Vesle ainsi que les communes environnantes.

Les horaires d'ouverture sont les suivants : - Les mercredis de 13h30 à 18h00. - Durant les vacances scolaires : de 7h45 à 18h00.

Le départ des enfants se fait à partir de 17h00.

4/ DE L'ÉDUCATIF AU PÉDAGOGIQUE

A) Les objectifs pédagogiques

- ✓ Acquérir une démarche d'acteur : adapter les lieux et les outils pédagogiques,
- ✓ Ne pas faire à la place de l'enfant, développer son autonomie, lui apprendre à gérer son temps et son activité.
- ✓ La découverte : le tissu associatif local doit être un outil de découverte et d'apprentissage de

la « différence », la découverte de l'espace et du bâti doit permettre à l'enfant de se repérer et s'orienter.

✓ Le respect : les règles de vie en société (le non doit être compris et expliqué), le langage doit être respectueux ...

B) Les buts

- ✓ Permettre aux enfants de s'exprimer de manières différentes
- ✓ Permettre aux enfants d'être à l'écoute et d'être écouté
- ✓ Permettre aux enfants de s'entraider
- ✓ Permettre aux enfants de découvrir de nouvelles choses en dehors de leur quotidien
- ✓ Permettre aux enfants de découvrir un autre environnement
- ✓ Permettre aux enfants de de respecter leur environnement quotidien
- ✓ Permettre aux enfants de respecter autrui.

5/ LES ANIMATEURS ET LA DIRECTION

L'équipe d'animation doit aider les enfants à s'exprimer librement par la parole et par l'écrit. L'équipe d'animation doit également à veiller à ce que chaque enfant soit écouté et soit à l'écoute des autres. L'équipe d'animation est l'image de la commune : elle se doit d'être irréprochable et être un exemple en qualité de salarié référent de l'animation. La Direction ne saurait tolérer tout acte déviant.

6/ L'ORGANISATION GÉNÉRALE DU CENTRE

L'accueil est un moment important, il est le reflet du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs. C'est l'occasion de rencontrer de nouveau les parents, de répondre à leurs dernières interrogations concernant le déroulement de la journée.

7/ LA VIE QUOTIDIENNE

L'enfant et son bien être : Les animateurs devront veiller à ce que la tenue de l'enfant soit adaptée aux activités. Par chaleur, une casquette ou un chapeau sera obligatoire. De plus, l'équipe aura à sa disposition de la crème solaire et une trousse de secours.

La santé : La fiche sanitaire de liaison doit être dûment complétée et mise à jour. Elle reste la propriété de la Directrice. Cette dernière doit avertir l'équipe d'animation des éventuels problèmes de santé de l'enfant ou des recommandations faites par les parents. La direction doit tenir compte des dernières recommandations dictées par la PMI ou la DDCSPP du département où se déroulent les séjours.

8/ LE RÔLE DES PARENTS

Les parents doivent prendre une part active dans la vie du centre. Ils sont conviés aux présentations des séjours, de par leurs réflexions, ils participent à l'élaboration définitive du projet pédagogique. Ils doivent participer à l'élaboration du programme, lors des réflexions, ils participent à l'élaboration définitive du projet pédagogique. Une relation de confiance et d'échange doit s'effectuer entre la direction et eux. Ils doivent être associés aux instants festifs, tant en qualité de spectateurs que d'acteurs.

9/ CONCLUSION

Le projet éducatif de l'accueil des enfants doit permettre à l'enfant, via les projets pédagogiques, d'évoluer tout au long de son existence. La structure doit permettre aux enfants de « grandir » et s'épanouir dans leur vie quotidienne, dans le plus strict respect des règles d'encadrement et d'organisation des activités.

Projet éducatif validé par la présidente, Julie ANGELY Le 02 MAI 2017 pour l'année 2017-2018

